

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 18 octobre 2024****CONVOCATION**

Date : 10 octobre 2024

Affichée le : 10 octobre 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 26

Votants : 33

Pouvoirs : 7

Absent : 0

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :

25 octobre 2024

**DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi dix-huit octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS - M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – M. François DELAIS – M. Loïc LEBALLEUR – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Thierry MALHERBE – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON – M. Julien DOLFI – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS.

Absents représentés

Mme Gaëlle DEMARS Pouvoir à Mme Nathalie GEORGE-GOURET

M. François RAMPON Pouvoir à M. Alphonse PAGNON

Mme Virginie GRANTE Pouvoir à Mme Julita SALBERT

Mme Sophie GUILHAUME Pouvoir à Mme Claudine MORVAN

M. Rodolphe MIET Pouvoir à M. Julien DOLFI

Mme Cécile PIGNOL Pouvoir à Mme Virginie GRANTE

Mme Claudine MULLER Pouvoir à M. Edwin LEGRIS

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2024-10-13

**OBJET : CONVENTION RELATIVE À LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE DE L'ISLE-ADAM
DANS LE CADRE DE L'ENTRETIEN DE SES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENTS PLUVIAUX ET
UNITAIRES ET AUTRES INSTALLATIONS – 533^{ème} OPERATION D'ASSAINISSEMENT.**

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Vu la convention relative à la participation financière de la commune de L'Isle-Adam dans le cadre de la 533^{ème} opération d'assainissement.

Considérant que le Syndicat intercommunal d'assainissement Parmain - L'Isle-Adam (SIPIA) est compétent pour assurer la gestion de l'entretien des réseaux d'assainissements d'eaux pluviales et des réseaux unitaires ainsi que de ses autres installations, sur demande des communes.

Considérant que dans ce cadre, la commune confie au SIPIA la gestion et l'entretien de ses réseaux d'eaux pluviales et installations afférentes, des réseaux unitaires communs au SIPIA et à la commune, l'entretien d'installations comme le poste de refoulement eaux pluviales du stade Philippe Grante, les déversoirs d'orages, les bassins de rétention, les séparateurs d'hydrocarbures, des vannes mais aussi les installations de la halle du marché et d'autres installations corrélatives, disposés notamment sur le réseau d'eaux pluviales de la commune.

Considérant que pour l'exécution de ces prestations le SIPIA a conclu, pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois, un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, dénommé la 533^{ème} opération d'assainissement.

Considérant qu'afin de fixer les conditions administratives et financières de réalisation des prestations d'entretien par le SIAPIA, il est nécessaire de conclure une convention à compter du 2 mai 2024 pour une durée d'un an reconductible 3 fois.

Après avis de la Commission des Finances en date du 8 octobre 2024.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 abstentions,

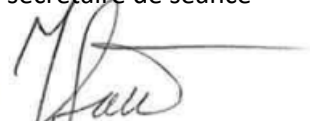
- **autorise** Monsieur le Maire à conclure une convention relative à la participation financière de la commune dans le cadre de l'entretien d'ouvrages sur les réseaux d'eaux pluviales.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Pour extrait certifié conforme,

 Le Maire,

Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance


Julita SALBERT